

EN OCCITANIE, DES EMPLOYEURS RECALCITRANTS ET DANGEREUX RATTRAPES PAR LA JUSTICE

En Occitanie, on fait peut-être de l'excellent vin, mais certains vigneronns passent les bornes et dépassent parfois la ligne rouge, les contrôles saisonniers de la législation du travail (taille de la vigne en période hivernale et vendanges l'été) tournant alors au vinaigre.

En témoignent les différentes affaires suivantes :

- Le 4 décembre 2015, deux agents de contrôle de l'inspection du travail sont menacés de mort par un viticulteur lors de leur contrôle, dans le département de l'Hérault. L'affaire a été jugée devant le tribunal correctionnel le 6 juin 2018, qui a condamné cet employeur à une peine d'amende délictuelle de 500 euros.
- Le 21 février 2016, lors d'un contrôle dominical dans le cadre d'une opération relevant du comité départemental de lutte contre les fraudes, deux agents de contrôle de l'inspection et un contrôleur de la MSA étaient également victimes d'agissements, susceptibles de caractériser une menace de mort. L'affaire, initialement audenciée devant le tribunal correctionnel, en décembre 2017, a fait l'objet à ce jour de deux renvois.
- Le 16 mars 2017, là encore, ce sont plusieurs agents de contrôle de l'inspection du travail, de la MSA et de la Police aux Frontières, lors d'une opération CODAF, qui ont été violemment pris à parti par un viticulteur retraité de l'Hérault, menaçant les agents (DIRECCTE, MSA, PAF) de son sécateur électrique allumé. Après des débuts de procédure erratiques, l'affaire a enfin été jugée et, le 3 juillet 2017, le tribunal a condamné le viticulteur à une peine d'emprisonnement avec sursis et à verser des dommages et intérêts à toutes les parties civiles.

Pour l'ensemble de ces dossiers, les collègues de l'inspection du travail se sont portés partie civile, le SNUTEFE FSU (ainsi que d'autres OS) s'est également porté partie civile, afin de faire valoir l'atteinte aux intérêts matériels et moraux des collègues et à ceux de la profession d'agent de contrôle de l'inspection du travail.

Qu'on se le dise parmi les employeurs, nous ferons tout pour qu'aucun obstacle, aucune injure, aucune violence à l'encontre des agents de l'inspection du travail, ne reste impuni, comme pour ces agissements de certains viticulteurs, totalement inacceptables, mais qui ne sont, malheureusement, pas l'apanage de cette profession.